



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 8 Septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : Point de situation en Guadeloupe_ semaine 35

Les indicateurs sont en baisse mais se maintiennent à un niveau encore élevé. La pression hospitalière reste forte. 11 nouveaux patients ont été évacués hier vers l'hexagone (opération Hippocampe).

Epidémiologie :

Pour la semaine du 30 Août 2021 au 5 Septembre 2021, le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **1 660** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **3 214** (*données consolidées*) pour la semaine 34.

1 960 cas positifs au total sont comptabilisés par **Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département, chiffre en diminution de 52 % par rapport à celui de la semaine **34 (4 054 données consolidées)**. Ces résidents guadeloupéens, du fait de la détection de leur positivité hors du territoire, n'ont pu rejoindre la Guadeloupe. En prenant en compte les *données consolidées*, cela porte à **51 467, le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens ou des personnes testées localement depuis début 2020.**

En semaine 35, 19 009 tests supplémentaires (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **29 215 (données consolidées) en semaine 34**. Il a été enregistré un **nombre total de 418 152 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie.

L'ARS dénombre **12 580 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 35 contre **16 691** la semaine passée.

Le variant DELTA circule toujours majoritairement.

Au cours de la semaine 2021-35, 7 nouveaux clusters (3 en milieu professionnel, 3 en établissements de santé ou établissement médico-social de personnes handicapées, 1 en EHPAD) ont été détectés.

Mesures barrières

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de s'isoler en attendant de faire son test de dépistage. Il faut joindre son médecin par téléphone avant de se déplacer, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.

En famille, l'isolement d'un cas confirmé parmi d'autres membres de la famille non encore contaminés, doit être aussi la règle pour éviter la diffusion intra familiale du virus.

En cas de persistance ou d'aggravation des symptômes, il ne faut pas hésiter à contacter par téléphone votre médecin traitant ou l'ADGUPS au 05 90 90 13 13. Appelez le SAMU (centre 15) en cas de symptômes importants, en particulier la gêne respiratoire.

Il est important de comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.

Le virus en mutation, présent essentiellement à ce jour sous la forme du variant Delta est particulièrement inquiétant. Il est par conséquent encore plus important de redoubler d'attention dans l'application des gestes barrières en se tenant à 2 mètres au lieu de 1 mètre les uns des autres, de respecter les consignes d'isolement portées à 10 jours pour les cas confirmés variants et de porter des masques considérés comme plus efficaces car répondant à une norme de filtration élevée, à savoir les masques chirurgicaux ou grand public en tissu fabriqués selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1.

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Hospitalisations / Décès

Le nombre de personnes admises à l'hôpital a augmenté au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. En cette semaine 35 d'après les données SIVIC exploitées par Santé publique France, il y a eu **264 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **67 nouvelles admissions en soins critiques (réanimation et soins intensifs et continus)**.

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **208 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 87 aux urgences du CHBT et 4 à la clinique des Eaux Claires.**

Les hôpitaux et cliniques qui accueillent les patients COVID ont tous activé leur plan blanc. À ce jour, **98 lits de réanimation** sont activés (CHU, CHBT et Polyclinique) auxquels s'ajoutent **43 lits de soins critiques**. **Ce matin, 62 patients sont en réanimation (54 patients Covid et 8 patients non Covid) et 12 patients en soins critiques (oxygénation intensive).**

264 patients sont hospitalisés en service médecine COVID **sur les 390 lits ouverts** à ce jour dans les différents établissements.

51 patients sont pris en charge pour le COVID en HAD (hospitalisation à domicile) et **50 post-COVID en SSR (soins de suite et réadaptation)** hier soir.

Au total, **401 soignants arrivés de métropole** sont actuellement présents en Guadeloupe dont 45 de la Réserve Sanitaire, 352 de la solidarité nationale et 4 en congés bonifiés.

Les évacuations sanitaires se sont poursuivies, en accord avec les familles, vers des établissements de métropole. 12 patients ont été évacués le 03/09 et 11 hier lors de nouvelles opérations Hippocampe. **À ce jour 63 patients ont déjà été évacués.**

Selon SIVIC, **73 patients sont décédés en semaine 35** dans les établissements de Guadeloupe. Parmi ces 34 femmes et 39 hommes, le plus jeune était âgé de 36 ans et le plus âgé de 97 ans. Ces données ne prennent pas en compte à ce jour les décès survenus en ville.

1 nouveau patient non résident sur notre territoire est décédé la semaine dernière.

Un appel à la prudence reste lancé aux usagers de la route afin d'éviter la survenue d'accidents potentiellement lourds de conséquences tant au plan humain qu'au niveau de la prise en charge hospitalière.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

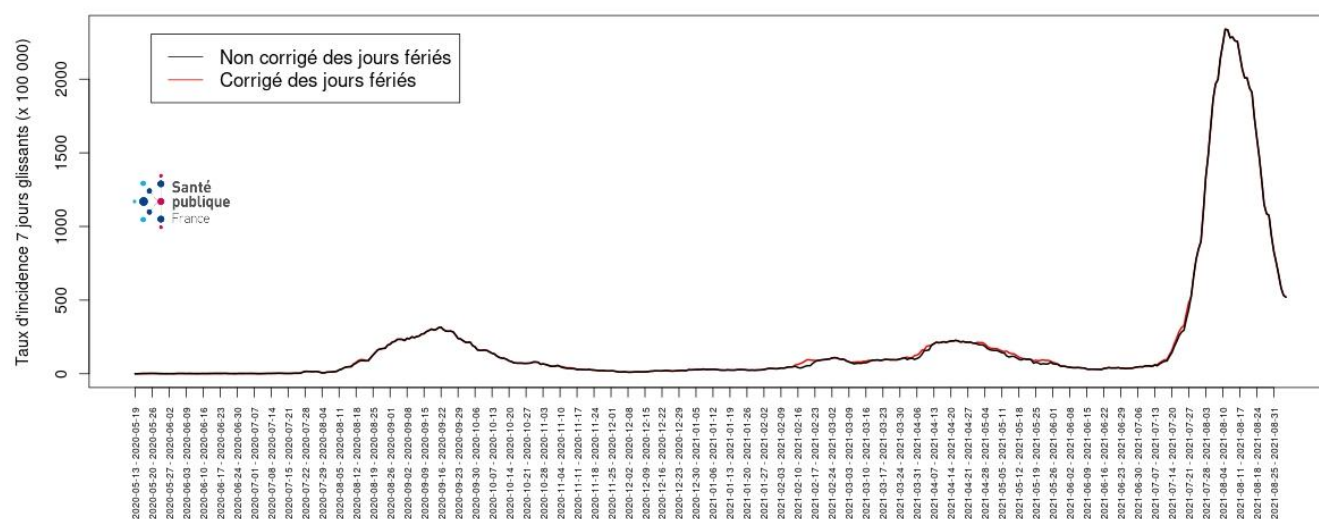
L'ARS suit avec vigilance les indicateurs suivants :

Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (*données Santé publique France*) le taux d'incidence de **520 /100 000** hab., toujours largement supérieur au seuil d'alerte, mais en diminution de 52 % par rapport à la semaine précédente (1 076 /100 000 hab.).

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est en baisse, estimé en semaine 35 à **440,5 /100 000** habitants versus **852,8 /100 000** (données consolidées) en semaine 34 (*Source SIDEP ARS*). Graphique 1 :

Taux d'incidence 7 jours glissants (x 100 000) - département : 971



Source : Sante Publique France.

Le graphique 1 présente l'évolution du taux d'incidence en Guadeloupe (sur 7 jours glissants) du 30/08/2021 au 05/09/2021.

Le taux d'incidence est en diminution de 52 % par rapport à la semaine précédente.

En semaine 35 et en comparaison des valeurs de la semaine 34, les **taux d'incidence ont diminué dans la plupart des zones du territoire mais sont encore largement au-dessus du seuil d'alerte.**

À titre d'illustration : les territoires impactés restent le territoire Sud Caraïbe (619,8 en S35 versus 963,2 en S33), et du Nord Grande-Terre (410,2 en S35 versus 832 /100 000 en S33).

– Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est de **10,3 %**, en diminution de 3,6 points de pourcentage par rapport à la semaine précédente (**13,9 %**), mais reste toujours supérieur au seuil d'alerte.

Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) suit la **même tendance** en passant à **10,1 % contre 14,5 % en S34** (*données consolidées*).

Le facteur de reproduction effectif du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 29/08/2021 au 04/09/2021 était de **0,47 significativement inférieur à 1**.

Les campagnes de tests :

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

A venir semaine 36 :

Jeudi 09/09/2021 au MOULE, Espace Cadenet CLSPD, de 7h30 à 11h30

Vendredi 10/09/2021 à BAIE-MAHAULT, parking du Centre Commercial Destreland, de 7h30 à 11h30

A venir semaine 37 :

Lundi 13/09/2021 à GOYAVE, centre-ville, de 7h30 à 11h30

Point vaccination:

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que la mise en place du « passe sanitaire » pour l'accès à certains lieux. L'obligation concerne tant les personnels soignants que les personnels administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile : les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur.

L'obligation vaccinale est applicable également aux :

- professionnels de santé libéraux, conventionnés ou non ainsi qu'aux salariés qui partagent leurs locaux.
- transporteurs sanitaires,
- services de santé au travail,
- personnels militaires
- pompiers (professionnels et bénévoles),

Les modalités de la mise en œuvre de cette obligation vaccinale sur nos territoires ultramarins est en cours de définition.

En revanche, les professionnels de crèches, d'établissements ou de services de soutien à la parentalité ou d'établissements et services de protection de l'enfance ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale à ce jour.

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants non soumis à l'obligation vaccinale, des campagnes de vaccination spécifiques seront déployées dans des établissements scolaires dès la rentrée à la fin du mois de septembre afin d'encourager la vaccination. Des séances seront également organisées à leur attention.

La vaccination des agents publics de l'État sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

Face à cette flambée épidémique, la vaccination constitue la pièce maitresse de la sortie de crise.

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV. Des opérations « d'aller vers » sont aussi régulièrement organisées sur le territoire.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre de vaccination de Deshaies,
- Centre de vaccination de Sainte-Rose,
- Centre de vaccination de Baie-Mahault,
- Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre pour les professionnels de santé,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin - Centre éphémère de Vieux-Habitants
- Centre Hospitalier de Bruyn à Saint-Barthélemy
- Centre médico-social de Saint-Barthélemy
- Centre de vaccination du Moule
- Centre de vaccination de Morne-à-l'Eau
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants
- Vaccinodrome : Centre de vaccination de grande capacité à l'aéroport Pôle Caraïbes ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h. **Les personnes prioritaires peuvent y accéder sur RDV la semaine mais également le week-end sans RDV.**

Points d'attention :

Une séance de vaccination itinérante se tient ce week-end dans la ville de SAINTE-ANNE (Samedi 11 et dimanche 12 septembre) sur le site de l'OMCS, de 8h à 16 heures.

Cinq (5) centres de vaccination éphémères portés par le conseil départemental, en partenariat avec l'URPS des pharmaciens libéraux, avec l'appui de l'ARS sont ouverts :

- Rue Lethieres au CLAS de Sainte-Anne (à proximité du stade municipal). RDV au **06 90 26 35 10**
- Rue de la Piéta au CLASS (centre local d'actions sanitaires) de Port-Louis RDV au **06 90 34 76 19**.
- CLAS d'Anse-Bertrand. RDV à prendre au **06 90 35 90 09**
- Complexe Gaël MONFILS à Petit-Bourg. RDV au **06 90 35 90 92**
- Hall des sports de Sainte-Rose : RDV au **06 90 52 78 12**
-

Le VACCIBUS a démarré le 6 septembre ses tournées **de vaccination** dans la région de Basse-Terre selon un planning suivant :

- Lundi 06-sept : TROIS-RIVIERES, Salle Bloncourt FRANCILLETTE - le bourg
- Mardi 07-sept : GOURBEYRE, Salle Omnisport de Gourbeyre
- Mercredi 08-sept: BAILLIF, Salle polyvalente de Baillif à côté de l'école
- Jeudi 09-sept : BOUILLANTE, Hall des sports Rémy ECHEVIN de Bouillante
- Vendredi 10-sept: POINTE-NOIRE, Hall des sports du bourg

Sinon, Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Au Mardi 07 Septembre 2021 :

190 445 injections cumulées en S35 en Guadeloupe versus 181 452 en S34, soit :

Pfizer : 167 736 injections dont 101 171 1ères injections et 66 159 2ièmes injections et 406 3ièmes injections

AstraZeneca : 6 146 injections dont 3 790 1ères injections et 2 356 2ièmes injections

Moderna : 16 563 injections dont 11 806 1ères injections et 4 757 2ièmes injections

4 872 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 632 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans en 1^{ère} injection : 13,89 %

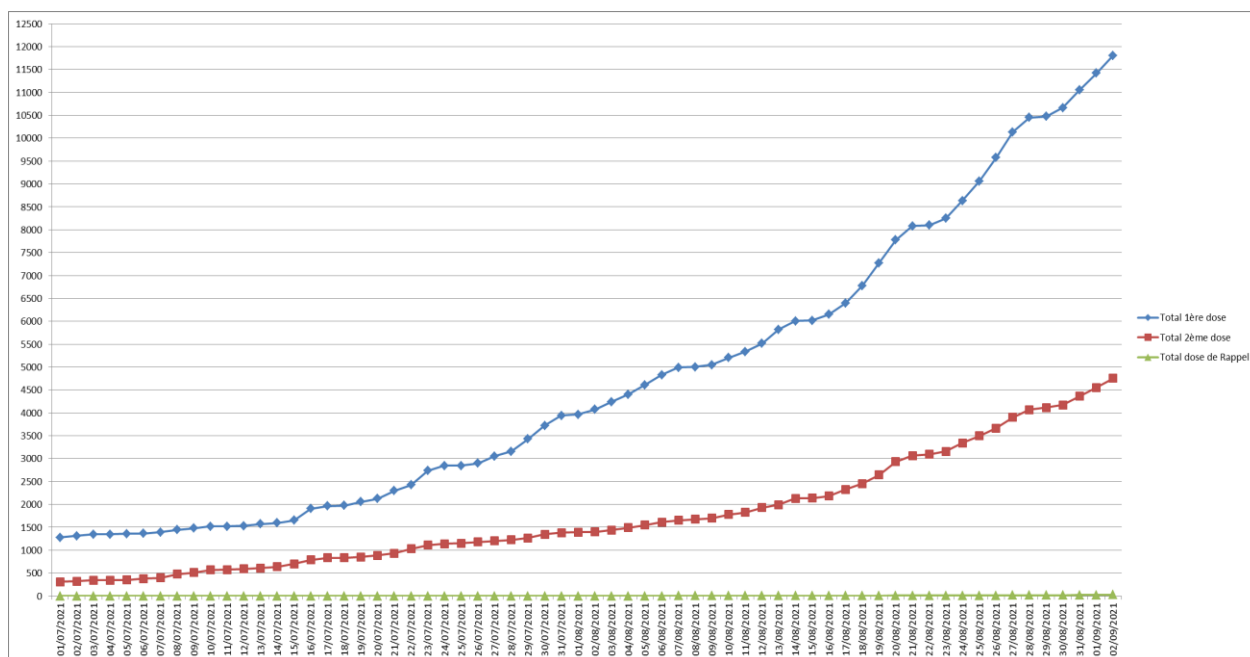
Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : 39,73 %
- Saint-Martin : 43,70 %
- Saint-Barth : 76, 45 %

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans en Guadeloupe: 36,97 %

La campagne de vaccination en communes se poursuit.

Graphique 2 : Evolution de la vaccination en ville (Moderna).



SI-RIPOSTE ARS

Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargé préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID. Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

Signalez vos symptômes au médecin

Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.

Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.

La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION